

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

A — N° 31

21 avril 2000

---

**Sommaire**

**RESIDUS DE PESTICIDES**

**Règlement grand-ducal du 8 avril 2000 fixant les teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires . . . . . page 756**

---

## Règlement grand-ducal du 8 avril 2000 fixant les teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi modifiée du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels;

Vu la directive 76/895/CEE du Conseil du 23 novembre 1976 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les fruits et légumes, telle que celle-ci a été modifiée par les directives 80/428/CEE de la Commission du 28 mars 1980, 81/36/CEE du Conseil du 9 février 1981, 82/528/CEE du Conseil du 19 juillet 1982, 88/298/CEE du Conseil du 16 mai 1988, 89/186/CEE du Conseil du 6 mars 1989, 93/58/CEE du Conseil du 29 juin 1993 et 96/32/CE du Conseil du 21 mai 1996;

Vu la directive 86/362/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les céréales, modifiée par les directives 88/298/CEE du 16 mai 1988, 93/57/CEE du 29 juin 1993, 94/29/CE du Conseil du 23 juin 1994, 95/39/CE du Conseil du 17 juillet 1995, 96/33/CE du Conseil du 21 mai 1996, 97/71/CE de la Commission du 15 décembre 1997, 98/82/CE de la Commission du 27 octobre 1998 et 99/71/CE de la Commission du 14 juillet 1999;

Vu la directive 86/363/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires d'origine animale, modifiée par les directives 93/57/CEE du Conseil du 29 juin 1993, 94/29/CE du Conseil du 23 juin 1994, 95/39/CE du Conseil du 17 juillet 1995, 96/33/CE du Conseil du 21 mai 1996, 97/41/CE du Conseil du 25 juin 1997, 97/71/CE de la Commission du 15 décembre 1997, 98/82/CE de la Commission du 27 octobre 1998 et 99/71/CE de la Commission du 14 juillet 1999;

Vu la directive 90/642/CEE du Conseil du 27 novembre 1990 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur ou dans certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes, modifiée par les directives 93/58/CEE du Conseil du 29 juin 1993, 94/30/CE du Conseil du 23 juin 1994, 95/38/CE du Conseil du 17 juillet 1995, 95/61/CE du Conseil du 29 novembre 1995, 96/32/CE du Conseil du 21 mai 1996, 97/41/CE du Conseil du 25 juin 1997, 97/71/CE de la Commission du 15 décembre 1997, 98/82/CE de la Commission du 27 octobre 1998 et 99/71/CE de la Commission du 14 juillet 1999;

Vu les avis de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce;

Vu l'article 2 (1) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, de Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le présent règlement s'applique aux résidus de pesticides sur ou dans les denrées alimentaires d'origine végétale et animale destinées à l'alimentation humaine.

### Art. 2.

1. Au sens du présent règlement on entend par:

- denrées alimentaires d'origine végétale: les produits relevant des groupes de végétaux énumérés à l'annexe I point 2.1.;
- denrées alimentaires d'origine animale: les produits énumérés à l'annexe I point 2.2.;
- denrées alimentaires transformées: les produits alimentaires qui ont subi une transformation par chauffage, séchage, concentration ou tout autre procédé de fabrication de manière à obtenir des denrées alimentaires qui diffèrent des denrées analogues non traitées;
- résidus de pesticides: les reliquats de pesticides ainsi que leurs produits de métabolisation, de dégradation ou de réaction qui sont présents sur ou dans les produits énumérés à l'annexe;
- mise en circulation: toute remise, à titre onéreux ou gratuit, des produits visés à l'annexe I, notamment la vente, l'offre en vente, la détention en vue de la vente, la délivrance.

2. Pour l'application du présent règlement les denrées alimentaires réfrigérées, congelées ou surgelées sont assimilées aux denrées alimentaires fraîches.

**Art. 3.** Lors de la constatation des teneurs en résidus fixées à l'annexe II sous 1 et 2 les dispositions contenues dans les notes préliminaires de l'annexe I doivent être respectées.

**Art. 4.** Les denrées alimentaires visées à l'article 2 du présent règlement ne doivent pas contenir, dès leur mise en circulation:

1. des résidus de pesticides autres que ceux figurant à l'annexe II sous 1 et 2;
2. des teneurs en résidus de pesticides dépassant les teneurs maximales fixées à l'annexe II sous 1 et 2 dans les conditions y indiquées.

### Art. 5.

1. Dans les denrées alimentaires transformées pour lesquelles aucune teneur distincte autorisée n'est indiquée à l'annexe II, la teneur en résidus de pesticides ne peut dépasser la teneur maximale admise dans la denrée alimentaire de base non transformée, compte tenu toutefois du facteur de concentration ou de dilution.

2. Dans les denrées alimentaires composées, la teneur en résidus de pesticides ne peut excéder la teneur autorisée à l'annexe II sous 1 et 2 pour les denrées alimentaires individuelles non transformées présentes dans le mélange, compte tenu des concentrations relatives desdites denrées dans le mélange et des dispositions visées au paragraphe 1<sup>er</sup> du présent article.
3. Par dérogation aux dispositions prévues aux paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 du présent article et sans préjudice des dispositions plus spécifiques prévues par la réglementation en matière de denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière, la présence de résidus de pesticides n'est pas autorisée dans les aliments destinés expressément aux nourrissons et enfants en bas âge jusqu'à l'âge de trois ans.

**Art. 6.**

1. Sous réserve des dispositions de l'article 4 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le ministre de la Santé peut réduire provisoirement la teneur maximale figurant sur la liste visée à l'annexe II, quand à la suite d'une nouvelle information ou d'une réévaluation de l'information existante, il estime que le taux de la prédite teneur présente un danger pour la santé humaine ou animale et exige de ce fait une action rapide.
2. Le ministre de la Santé communique sans délai aux autres Etats membres et à la Commission les mesures prises, accompagnées d'un exposé des motifs.
3. Pour sa décision définitive, le ministre de la Santé s'en tient à la décision prise par la Commission à la suite de sa consultation avec toutes les parties concernées.

**Art. 7.** Sans préjudice des dispositions de l'article 4, il est interdit de mettre en circulation des denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine qui ne répondent pas aux exigences du présent règlement.

**Art. 8.** Les modifications ultérieures des annexes I et II des directives 76/895/CEE, 86/362/CEE, 86/363/CEE ainsi que 90/642/CEE concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans, respectivement, les fruits et légumes, les céréales, les denrées alimentaires d'origine animale et certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes, conformément aux procédures communautaires, sont applicables au Luxembourg et modifient les annexes du présent règlement.

**Art. 9.** Le règlement grand-ducal du 10 novembre 1994 fixant les teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires est abrogé.

Toutefois les références faites au règlement précité s'entendent comme faites au présent règlement.

**Art. 10.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies des peines édictées par l'article 2 de la loi modifiée du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels, sans préjudice de celles prévues par les articles 9 et suivants de la même loi, par le code pénal ou par d'autres lois.

**Art 11.** Les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

**Art. 12.** Notre ministre de la Santé, Notre ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Notre ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial avec ses annexes.

*Le Ministre de la Santé,*  
**Carlo Wagner**  
*Le Ministre de l'Agriculture,*  
*de la Viticulture et du Développement rural,*  
**Fernand Boden**  
*Le Ministre de la Justice,*  
**Luc Frieden**

Château de Fischbach, le 8 avril 2000.  
 Pour le Grand-Duc:  
 Son Lieutenant-Représentant  
**Henri**  
 Grand-Duc héritier

ANNEXE I

TENEURS MAXIMALES POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES AUTORISEES SUR ET DANS LES DENREES ALIMENTAIRES

**1. Remarques préliminaires**

1.1. La colonne I des tableaux des teneurs maximales pour les résidus autorisées, reprises aux points 1 et 2- A et B de l'annexe II, reprend la dénomination usuelle de la substance active du pesticide ou de son produit de métabolisation, de dégradation ou de réaction, tel que dénommé par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). A défaut de dénomination ISO, la dénomination chimique complète est mentionnée.

Les teneurs maximales pour les résidus, mentionnées à la colonne III de l'annexe II sont exprimées en la substance active telle qu'elle est indiquée à la colonne I sauf mention contraire.

1.2. La colonne II aux points 1 et 2- A et B de l'annexe II reprend les éventuels métabolites, produits de dégradation ou de réaction, isomères et autres pesticides, compris dans les teneurs maximales pour les résidus autorisées.

1.3. La colonne III aux points 1 et 2- A et B de l'annexe II mentionne les teneurs maximales autorisées, exprimées en milligrammes par kilogramme de denrée alimentaire, pour les résidus du pesticide en question pour le groupe ou les produits végétaux ou animaux individuels, visés au point 2 de l'annexe I.

1.4. Le terme "tous" dans la colonne III des points 1 et 2- A et B de l'annexe II désigne exclusivement toutes les denrées alimentaires classées sous le point 2 de l'annexe I; le terme "autres" dans la colonne III des points 1 et 2- A et B de l'annexe II désigne exclusivement les denrées alimentaires classées sous le point 2 de cette annexe, pour lesquelles aucune teneur maximale pour les résidus spécifique n'est mentionnée pour le pesticide concerné.

1.5. L'indication 0\* (...) dans la colonne III des points 1 et 2- A et B de l'annexe II signifie que le résidu doit être absent et le nombre entre parenthèses est l'indication de la limite de détermination de la méthode d'analyse en dessous de laquelle il est considéré que cette exigence est remplie.

## **2. Classification des denrées alimentaires et indication de la partie de la denrée, visée par les teneurs maximales pour les résidus autorisés**

### **2.1. Denrées alimentaires d'origine végétale**

2.1.1. Les teneurs maximales pour les résidus autorisées pour les produits végétaux sont reprises sous le point 3 de cette annexe et s'appliquent à la denrée non lavée sous la forme sous laquelle elle est mise dans le commerce, sauf indication contraire.

2.1.2. Les groupes mentionnés dans la colonne I du tableau ci-dessous comprennent au moins les produits individuels cités en vis-à-vis dans la colonne II.

2.1.3. La colonne III du tableau ci-dessous indique la partie du produit à laquelle les teneurs maximales pour les résidus autorisés se rapportent.

<b>I Nom du groupe</b>	<b>II Produits individuels de ce groupe</b>	<b>III Partie de la denrée alimentaire visée par les teneurs maximales autorisées pour les résidus</b>
<b>1. Fruits frais, séchés ou non cuits, conservés par congélation, sans addition de sucre (y compris les noix)</b>		
1.1. Agrumes	Pamplemousses Citrons Limettes Mandarines (y compris les clémentines et hybrides similaires) Oranges Pomélos autres	Produit entier
1.2. Noix (écalées ou non)	Amandes Noix du Brésil Noix de cajou Châtaignes Noix de coco Noisettes Noix de Queensland Noix de Pécan Pignons Pistaches Noix communes autres	Produit entier sans coque
1.3. Fruits à pépins	Pommes Poires Coings Autres	Produit entier sans pédoncule
1.4. Fruits à noyaux	Abricots Cerises	Produit entier sans pédoncule

	Pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	
	Prunes	
	autres	
1.5. Baies et petits fruits	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Raisins de table et de cuve <ul style="list-style-type: none"> <li>Raisins de table</li> <li>Raisins de cuve</li> </ul> </li> <li>b) Fraises (autres que les fraises des bois)</li> <li>c) Fruits de ronces (autres que sauvages) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mûres</li> <li>Mûres des haies</li> <li>Ronces-framboises</li> <li>Framboises</li> <li>autres</li> </ul> </li> <li>d) Autres petits fruits et baies (autres que sauvages) <ul style="list-style-type: none"> <li>Myrtilles (fruits de l'espèce <i>Vaccinium myrtillus</i>)</li> <li>Airelles canneberges</li> <li>Groseilles (à grappes rouges, blanches ou noires, cassis)</li> <li>Groseilles à maquereau</li> <li>autres</li> </ul> </li> <li>e) Baies et fruits sauvages</li> </ul>	Produit entier sans pointe ni pédoncule (le cas échéant) et, dans le cas des groseilles, avec pédoncule.
1.6. Fruits divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avocats</li> <li>Bananes</li> <li>Dattes</li> <li>Figues</li> <li>Kiwis</li> <li>Kumquats</li> <li>Litchis</li> <li>Mangues</li> <li>Olives</li> <li>Passiflores</li> <li>Ananas</li> <li>Grenades</li> <li>autres</li> </ul>	Produit entier sans pédoncule (le cas échéant) et : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cas de l'ananas, sans couronne;</li> <li>- dans le cas des olives, sans terre (le cas échéant, rincer à l'eau courante).</li> </ul>
<b>2. Légumes frais ou non cuits, à l'état congelé ou séché</b>		
2.1. Légumes-racines et légumes tubercules	<ul style="list-style-type: none"> <li>Betteraves (rouges)</li> <li>Carottes</li> <li>Céleris-raves</li> <li>Raifort</li> <li>Topinambours</li> <li>Panais</li> <li>Persil à grosse racine</li> <li>Radis</li> <li>Salsifis-scorsonères</li> <li>Patates douces</li> <li>Rutabagas</li> <li>Navets</li> <li>Ignames</li> <li>autres</li> </ul>	Produit entier sans fane ni (éventuellement) terre (enlever la terre en rinçant à l'eau courante ou en brossant doucement le produit séché).

2.2. Légumes-bulbes	<p>Ail Oignons Echalotes Oignons de printemps autres</p>	<p>Oignons (séchés), échalotes (séchées), aux (séchés) : produit entier sans les pelures facilement détachables et (éventuellement) sans terre. Oignons, échalotes et aux autres que séchés, oignons de printemps : produit entier sans racines ni (éventuellement) terre.</p>
2.3. Légumes-fruits	<p>a) Solanacées : Tomates Poivrons Aubergines autres</p> <p>b) Cucurbitacées à peau comestible: Concombres Cornichons Courgettes autres</p> <p>c) Cucurbitacées à peau non comestible : Melons Courges Pastèques autres</p> <p>d) Maïs doux</p>	<p>Produit entier sans pédoncule Maïs doux: grains ou épis sans tégument</p>
2.4. Brassicacées	<p>a) Choux (développement de l'inflorescence) : Brocolis Choux-fleurs autres</p> <p>b) Choux pommés et similaires : Choux de Bruxelles Choux pommés autres</p> <p>c) Choux (développement des feuilles) : Choux de Chine Choux non pommés autres</p> <p>d) Choux-raves</p>	<p>Uniquement les inflorescences</p> <p>Produit sans les feuilles abîmées (s'il y a lieu)</p> <p>Produit sans les feuilles abîmées (s'il y a lieu)</p> <p>Produit entier sans feuilles ni Produit entier sans feuilles ni éventuellement terre (enlever la terre en rinçant à l'eau courante ou en brossant légèrement le produit séché)</p>
2.5. Légumes feuillus et fines herbes	<p>a) Laitues et similaires : Cresson Mâche Laitue (<i>Lactuca sativa</i>) Scarole autres</p> <p>b) Epinards et similaires : Epinards Feuilles de bettes (cardes) autres</p> <p>c) Cresson d'eau d) Endives e) Fines herbes :</p>	<p>Produit entier après enlèvement des feuilles extérieures abîmées, sans racines, ni (éventuellement) terre.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cerfeuil</li> <li>Ciboulette</li> <li>Persil</li> <li>Céleri à couper</li> <li>autres</li> </ul>	
2.6. Légumineuses potagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haricots (non écosés)</li> <li>Haricots (écosés)</li> <li>Pois (non écosés)</li> <li>Pois (écosés)</li> <li>autres</li> </ul>	Produit entier sans les gousses ou avec les gousses s'il se mange tel quel
2.7. Légumes-tiges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Asperges</li> <li>Cardons</li> <li>Céleris</li> <li>Fenouil</li> <li>Artichauts</li> <li>Poireaux</li> <li>Rhubarbe</li> <li>autres</li> </ul>	Produit entier sans les parties abîmées et sans terre (le cas échéant); poireaux et fenouil : produit entier sans racines et sans terre (le cas échéant).
2.8. Champignons	<ul style="list-style-type: none"> <li>Champignons de couche</li> <li>Champignons sauvages</li> </ul>	Produit entier sans terre ni milieu de culture.
3. Légumineuses séchées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haricots secs</li> <li>Lentilles sèches</li> <li>Pois secs</li> <li>autres</li> </ul>	Produit entier
4. Graines oléagineuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Graines de lin</li> <li>Arachides</li> <li>Graines de pavot</li> <li>Graines de sésame</li> <li>Graines de tournesol</li> <li>Graines de colza</li> <li>Fèves de soja</li> <li>Graines de moutarde</li> <li>Graines de coton</li> <li>autres</li> </ul>	Graines entières sans coque ou tégument, si possible. Dans le cas des graines de tournesol, graines entières avec ou sans coque.
5. Fèves tropicales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fèves de café</li> <li>Fèves de cacao</li> </ul>	Produit entier
6. Pommes de terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pommes de terre de primeur</li> <li>Pommes de terre de conservation</li> </ul>	Produit entier sans terre (le cas échéant) (enlever la terre en rinçant à l'eau courante ou en brossant doucement le produit séché)
7. Thé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Feuilles et tiges, fermentées ou non de <i>Camellia sinensis</i></li> </ul>	Produit entier
8. Houblon (séché), y compris les granulés de houblon et la poudre non concentrée		Produit entier
9. Epices	<ul style="list-style-type: none"> <li>Graines de cumin</li> <li>Baies de genévrier</li> <li>Noix muscade</li> <li>Poivres noir et blanc</li> </ul>	Produit entier

	Gousse de vanille etc	
10. Plantes pour infusions		Produit séché
11. Céréales	Sarrasin Orge Millet Avoine Maïs Riz Seigle Sorgho Froment (y compris épeautre) Triticale autres	Grain entier (sec)

## 2.2. Denrées alimentaires d'origine animale

2.2.1. Les teneurs maximales pour les résidus autorisées dans les denrées alimentaires d'origine animale sont reprises sous les points 2- A et B de l'annexe II et s'appliquent à la denrée sous la forme sous laquelle elle est mise dans le commerce, sauf indication contraire.

2.2.2. Les groupes mentionnés dans la colonne I du tableau ci-dessous comprennent au moins les produits individuels cités en vis-à-vis dans la colonne II.

2.2.3. La colonne III du tableau ci-dessous indique la partie du produit à laquelle les teneurs maximales pour les résidus autorisées se rapportent.

2.2.4. Pour les pesticides figurant à l'annexe II dans le tableau sous 2 A (liposolubles et donc présents entièrement ou presque dans la partie "graisse" d'un aliment) :

- a) - les teneurs maximales pour les résidus autorisées dans les produits des groupes 1 à 5 du tableau ci-dessous se rapportent à la matière grasse contenue dans ces produits ;
- lorsque la teneur en matières grasses d'un produit appartenant à l'un des groupes 1 à 5 du tableau ci-dessous est égale ou inférieure à 10 p.c. du poids, la quantité de résidus d'un pesticide se réfère au poids total de la denrée désossée.

Dans ce cas, la teneur maximale pour les résidus autorisée est de un dixième de la valeur exprimée par rapport à la matière grasse, mais elle doit être au moins égale à 0,01 mg/kg;

- b) Pour exprimer la teneur en résidus pour le lait cru de vache et le lait entier de vache, il convient de baser le calcul sur une teneur en matières grasses laitières égale à 4 p.c. du poids. Pour le lait cru et le lait entier d'une autre origine animale, les résidus sont exprimés sur la base de la matière grasse.

Pour les autres denrées alimentaires appartenant au groupe 7 du tableau ci-dessous :

- ayant une teneur en matières grasses du lait inférieure à 2 p.c. du poids, la teneur maximale pour les résidus autorisée est égale à la moitié de celle fixée pour le lait cru et le lait entier;
- ayant une teneur en matières grasses du lait égale ou supérieure à 2 p.c. du poids, les teneurs en résidus sont exprimées en mg par kg de matières grasses du lait. Dans ce cas la teneur maximale pour les résidus autorisée est égale à vingt-cinq fois celle pour le lait cru et le lait entier.
- c) Pour les oeufs et les produits à base d'oeufs ayant une teneur en matières grasses supérieure à 10 p.c., les teneurs en résidus sont exprimées en mg/kg de matières grasses. Dans ce cas, la teneur maximale pour les résidus autorisée est égale à 10 fois celle pour les oeufs frais.

2.2.5. Les remarques sous 2.2.4. a) deuxième tiret, 2.2.4. b) et 2.2.4. c) ne s'appliquent pas dans les cas où la limite de détermination analytique est indiquée.



I Nom du groupe	II Produits individuels de ce groupe	III Partie de la denrée alimentaire visée par les teneurs maximales autorisées pour les résidus
1. Viandes	<p>Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</p> <p>Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</p> <p>Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</p> <p>Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.</p> <p>Viandes des animaux des espèces précitées surgelées.</p>	<p>Viande désossée.</p> <p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. a).</p>
2. Abats	<p>Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés.</p>	<p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. a).</p>
3. Viandes de volailles	<p>Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés des volailles (coqs et poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades...).</p>	<p>Viande désossée.</p> <p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. a).</p>
4. Autres viandes	<p>Autres viandes (pigeons, lapins, gibiers...) et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés.</p>	<p>Viande désossée.</p> <p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. a).</p>
5. Produits de viande	<p>Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines ou poudres, comestibles, de viandes ou d'abats. Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits. Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sang.</p>	<p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. a).</p>
6. Graisses animales	<p>Lard sans parties maigres, graisse de porcs et graisse de volailles non fondues, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.</p> <p>Les graisses et huiles provenant d'animaux marins sont exclues.</p>	
7. Lait et produits laitiers	<p>Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.</p> <p>Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.</p> <p>Beurre et autres matières grasses du lait.</p> <p>Fromages et caillebotte.</p>	<p>Produit entier.</p> <p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. b).</p>
8. Oeufs et produits d'oeufs	<p>Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits.</p> <p>Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles et jaunes d'oeuf, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.</p>	<p>Produit entier dépourvu de la coquille.</p> <p>Voir remarque préliminaire sous 2.2.4. c).</p>

## ANNEXE II

**1. Tableau des teneurs maximales de résidus dans les denrées alimentaires d'origine végétale**

Les normes indiquées en caractères gras résultent de la législation communautaire

<b>I. Pesticide dans lequel s'exprime le résidu, sauf mention contraire</b>	<b>II. Métabolites, isomères, produits de dégradation ou de réaction et autres pesticides compris dans le résidu autorisé</b>	<b>III. Teneurs maximales autorisées en résidus</b>	<b>(mg/kg)</b>
ACEPHATE	aucun	agrumes	1
		fruits à pépins	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.2 (x)
		prunes	2
		tomates	0.5
		aubergines	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	2
		choux de Bruxelles	2
		choux pommés	2
		laitues	1
		haricots (non écosés)	3
		pois (non écosés)	3
		artichauts	0.2
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.02)
ACIDE CYANHYDRIQUE	cyanures	noix	6
		légumes-fruits	0.2
		graines oléagineuses	6
		fèves tropicales	6
		thé	6
		épices et herbes séchées	15
		céréales	15
		farine blanche	6
		autres	0*(0.05)
		ACIDE GIBBERELLIQUE (A3, A4, A7)	aucun
ACIDE 2-NAPHTHOXY-ACETIQUE	aucun	tous	0*(0.05)
ACIDE 1-NAPHTHYL - ACETIQUE	aucun	fruits à pépins	0.1
		autres	0*(0.05)
ACLONIFENE	aucun	tous	0*(0.02)
ALDICARBE	aldicarbe sulfoxyde et sulfone	agrumes	0.2
		noix de Pécan	0.2
		choux-fleurs	0.2
		choux de Bruxelles	0.2
		autres	0*(0.05)
ALDRINE		thé	0.02
		céréales	0.01
		autres	0*(0.01)
ALLOXYDIM-SODIUM	aucun	légumes	1
		pommes de terre	0.5
		autres	0*(0.05)

AMIDOSULFURON AMITRAZE	aucun métabolites contenant la fraction 2,4 dimethylaniline	tous	0*(0.05)
		oranges	1
		fruits à pépins	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	1
		tomates	0.5
		thé	0*(0.1)
		houblon	50
		autres	0*(0.02)
AMITROLE	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
ANILAZINE	déméthoxyanilazine	céréales	0.5
		autres	0*(0.02)
ANILINE	carbétamide; carboxine; chloridazon; desméthiphame; oxycarboxine	laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
ASULAME	aucun	épinards	0.1
		witloof	0.1
		autres	0*(0.05)
ATRAZINE	aucun	tous	0*(0.1)
AZACONAZOLE	aucun	fruits	0.05
		champignons	0.02
		autres légumes	0.05
		autres	0*(0.01)
AZINPHOS-ETHYL	aucun	fruits	0.05
		légumes	0.05
		autres	0*(0.02)
AZINPHOS-METHYL	aucun	agrumes	1
		raisins	1
		autres fruits	0.5
		légumes	0.5
		pommes de terre	0.05
		autres	0*(0.02)
AZOCYCLOTIN		fraises	0.2
		fruits à pépins	1
		autres	0*(0.05)
AZOXYSTROBINE	aucun	noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		raisins de table et raisins de cuve	2
		bananes	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		bananes	0.1
		froment	0.3
		seigle	0.3
		triticale	0.3
		orge	0.3
		autres	0*(0.05)
BARBANE		voir 3-chloraniline	

BENALAXYL	aucun	raisins	0.2		
		salsifis	0.3		
		oignons	0.2		
		tomates	0.2		
		poivrons	0.2		
		thé	0*(0.1)		
		houblon	0*(0.1)		
		autres	0*(0.05)		
		BENAZOLINE	esters du benazoline	tous	0*(0.05)
		BENAZOLINE-ETHYL		tous	0*(0.05)
BENDIOCARBE	aucun	tous	0*(0.02)		
BENFLURALINE	aucun	tous	0*(0.05)		
BENFURACARB	aucun	thé	0*(0.1)		
		houblon	5		
		autres	0*(0.05)		
BENOMYL		agrumes	5		
		fruits à pépins	2		
		abricots	1		
		pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	1		
		prunes	0.5		
		raisins	2		
		fraises	2		
		bananes	1		
		tomates	0.5		
		aubergines	0.5		
		concombres	0.5		
		courgettes	0.3		
		melons	0.5		
		courges	0.5		
		choux de Bruxelles	0.5		
		choux pommés	3		
		laitues	5		
		céleris	2 (x)		
		rhubarbe	2		
		champignons (autres que sauvages)	1		
		haricots secs	2		
		fèves de soja	0.2		
		pommes de terre	3 (x)		
autres	0*(0.1)				
BENTAZONE	6- et 8-hydroxybentazone	légumineuses potagères	0.2		
		autres	0*(0.05)		
BIFENOX	aucun	céréales	0.1		
		autres	0*(0.05)		
BIFENTHRINE	aucun	fruits à pépins	0.1		
		raisins	0,05		
		fraises	0.3		
		mûres	0.2		
		framboises	0.2		
		solanacées	0.1		
		choux (à l'exception du chou de Bruxelles)	0.3		
		laitues et similaires	1		
		haricots	0.1		

		thé	5
		céréales	0.5
		autres	0*(0.05)
BINAPACRYL	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
BIOALLETHRINE	aucun	tous	0*(0.05)
BITERTANOL	aucun	fruits à pépins	0.3
		cerises	0.3
		fraises	0.3
		tomates	1
		concombres	0.3
		cornichons	0.3
		autres	0*(0.05)
BROMACIL	aucun	tous	0*(0.05)
BROMOPHENOXIME	acide 3,5-dibromo-4-hydroxybenzoïque	céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
BROMOPHOS-ETHYL	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
BROMOPROPYLATE	aucun	agrumes	3
		fruits à pépins	2
		fruits à noyau	2
		raisins	2
		fraises	2
		autres baies et petits fruits	2
		bananes	3
		légumes	1
		thé	0*(0.1)
		houblon	5
		autres	0*(0.05)
BROMOXYNIL	aucun	céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
BROMUCONAZOLE	aucun	orge	0.1
		autres	0*(0.05)
BROMURE DE METHYLE	aucun	noix	0.1
		abricots	0.1
		pêches	0.1
		prunes	0.1
		raisins	0.1
		figues	0.1
		graines oléagineuses	0*(0.1)
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
BROMURES INORGANIQUES	aucun	noix	50
		fraises	20
		légumes feuillus et fines herbes	50
		autres légumes	30
		fèves de café	5
		fèves de cacao	50

		thé	50
		céréales	50
		autres	0*(5)
BUPROFEZINE	aucun	tomates	0.1
		concombres	0.1
		autres	0*(0.05)
CAMPHECHLORE (TOXAPHENE)	aucun	tous	0*(0.1)
CAPTAFOL	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		céréales	0.05
		autres	0*(0.02)
CAPTANE	folpet	fruits à pépins	3
		fruits à noyau	2
		mûres	10
		groseilles	10
		autres baies et petits fruits	3
		tomates	3
		laitues	2
		scaroles	2
		endives	2
		légumineuses potagères	2
		poireaux	2
		autres	0*(0.1)
CARBARYL	aucun	fruits à pépins	3
		abricots	3
		pêches	3
		prunes	3
		raisins	3
		autres fruits	1
		brassicacées	3
		laitues et similaires	3
		autres légumes	1
		pommes de terre	0.1
		riz	1
		autres céréales	0.5
		autres	0*(0.1)
CARBENDAZIME	bénomylthiophanate-méthyl	agrumes	5
		fruits à pépins	2
		abricots	1
		pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	1
		prunes	0.5
		raisins	2
		fraises	2
		bananes	1
		tomates	0.5
		aubergines	0.5
		concombres	0.5
		courgettes	0.3
		melons	0.5
		courges	0.5
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	3
		laitues	5

		céleris	2 (x)
		rhubarbe	2
		champignons (autres que sauvages)	1
		haricots secs	2
		fèves de soja	0.2
		pommes de terre	3 (x)
		autres	0*(0.1)
CARBETAMIDE		laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
CARBOFURAN	3-hydroxycarbofuran	carottes	0.3
		panais	0.3
		radis	0.5
		ail	0.3
		oignons	0.3
		échalotes	0.3
		choux (développement de l'inflorescence)	0.2
		choux-raves	0.2
		thé	0*(0.2)
		houblon	10
		autres	0*(0.1)
CARBOSULFAN	aucun	carottes	0.1
		panais	0.1
		thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
CARBOXINE		laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
CARFENTRAZONE-ETHYL	aucun	tous	0*(0.05)
CARTAP	aucun	thé	20
	aucun	autres	0*(0.05)
CHINOMETHIONATE	aucun	fruits	0.3
		légumes	0.3
		autres	0*(0.1)
CLOFENTEZINE		raisins	1
3-CHLORANILINE	barbane; chlorprophame;chlorbufame	carottes	0.1
		panais	0.1
		cerfeuil	0.1
		persil	0.1
		feuilles de céleris	0.1
		céleris	0.1
		autres	0*(0.05)
4-CHLORANILINE	monolinuron;monuron	fruits à pépins	0.5
		brassicacées	0.5
		autres légumes	0.2
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)

CHLORBUFAME		carottes	0.1
		panais	0.1
		cerfeuil	0.1
		persil	0.1
		feuilles de céleris	0.1
		céleris	0.1
		autres	0*(0.05)
	CHLORDANE	isomères CIS et TRANS	tous
CHLORFENVINPHOS	isomères alpha et bêta	agrumes	1
		légumes-racines et légumes-tubercules	0.5
		légumes-bulbes	0.5
		persil	0.5
		feuilles de céleris	0.5
		céleris	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
CHLORIDAZONE		laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
CHLORMEQUAT	aucun	noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		poires	3
		raisins	1
		olives	0*(0.1)
		haricots	0.05
		pois	0.05
		graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		orge	2
		avoine	5
		maïs	5
		seigle	2
		froment	2
		triticale	2
autres	0*(0.05)		
CHLOROBENZILATE	aucun	noix	0.2
		autres fruits	2
		légumes	2
		autres	0*(0.05)
CHLOROBROMURON	3-chloro-4-bromoaniline	tous	0*(0.05)
CHLOROTHALONIL	aucun	fruits à pépins	1
		abricots	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	1
		raisins de table	1
		raisins de cuve	3
		fraises	3
		fruits de ronces (autres que sauvages)	10 (x)
		airelles	2
		canneberges	2
		groseilles	10
		groseilles à maquereau	10
		bananes	0.2



		carottes	1
		céleris-raves	0.5
		ail	0.5
		oignons	0.5
		échalotes	0.5
		oignons de printemps	5
		solanacées	2
		concombres	1
		cornichons	5
		cucurbitacées à peau non comestible	1
		choux (développement de l'inflorescence)	3
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	3
		fines herbes	5
		haricots (écosés)	0.05
		pois (non écosés)	2
		céleris	10 (x)
		poireaux	10
		champignons de couche	2
		arachides	0.05
		thé	0*(0.1)
		houblon	50
		froment	0.1
		seigle	0.1
		orge	0.1
		avoine	0.1
		triticale	0.1
		autres	0*(0.01)
CHLOROTOLURON	3-chloro-4-méthylaniline	tous	0*(0.05)
CHLOROXURON	aucun	fruits	0.2
		légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
CHLORPROPHAME		pommes de terre	5
		autres (voir 3-chloraniline)	
CHLORPYRIPHOS	aucun	citrons	0.2
		mandarines (y compris les clémentines et hybrides similaires)	2
		autres agrumes	0.3
		fruits à pépins	0.5
		cerises	0.3
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.2
		prunes	0.2
		raisins	0.5
		fraises	0.2
		mûres	0.5
		framboises	0.5
		groseilles	1
		groseilles à maquereau	1
		bananes	3
		kiwis	2
		carottes	0.1
		radis	0.2
		oignons	0.2
		solanacées	0.5
		choux pommés	1

		choux de Chine	0.5
		artichauts	1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		orge	0.2
		autres	0*(0.05)
CHLORPYRIPHOS-METHYL	aucun	citrons	0.3
		mandarines (y compris les clémentines et hybrides similaires)	1
		oranges	0.5
		fruits à pépins	0.5
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.5
		raisins	0.2
		fraises	0.5
		solanacées	0.5
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		céréales	3
		autres	0*(0.05)
CHLORTHIAMIDE		fruits	0.1
		autres	0*(0.02)
CLETODIME	hydroxycletodimédérivés sulfoxydes et sulfones du cletodime et de l'hydroxycletodime	pommes de terre	0.5
		autres	0*(0.1)
CLODINAFOP	aucun	tous	0*(0.02)
CLOFENTEZINE	aucun	fraises	1
		cornichons	0.1
		autres	0*(0.05)
CLOMAZONE	aucun	tous	0*(0.01)
CLOPYRALID	aucun	fraises	0.2
		brassicacées	0.3
		céréales	0.5
		autres	0*(0.05)
CLOQUINTOCET	aucun	tous	0*(0.05)
CUIVRE	aucun	feuilles de céleris	50
		céleris	50
		fèves de café	50
		pommes de terre	5
		thé	250
		autres	20
CYANAMIDE	aucun	tous	0*(0.05)
CYANAZINE	aucun	tous	0*(0.05)
CYANURES		noix	6
		légumes-fruits	0.2
		graines oléagineuses	6
		fèves tropicales	6
		thé	6
		épices et herbes séchées	15

		céréales	15
		farine blanche	6
		autres	0*(0.05)
CYCLOXYDIME	aucun	légumes-racines et légumes-tubercules	0.2
		oignons	0.5
		brassicacées	1
		haricots	0.5
		pois	1
		haricots secs	0.1
		graines de colza	5
		pommes de terre	2
		autres	0*(0.05)
CYCLURON	aucun	tous	0*(0.05)
CYFLUTHRINE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	fruits à pépins	0.2
		abricots	0.3
		cerises	0.2
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.3
		prunes	0.2
		raisins	0.3
		tomates	0.05
		choux-fleurs	0.05
		choux de Bruxelles	0.2
		choux pommés	0.2
		laitues et similaires	0.5
		légumineuses potagères	0.05
		graines de colza	0.05
		houblon	20
		maïs	0*(0.05)
		autres	0*(0.02)
CYHEXATIN	azocyclotin et oxyde de dicyclohexyl-étain	fraises	0.2
		fruits à pépins	1
		autres	0*(0.05)
CYMOXANIL	aucun	raisins	0.2
		autres	0*(0.05)
CYPERMETHRINE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	agrumes	2
		fruits à pépins	1
		abricots	2
		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	1
		raisins	0.5
		fruits de ronces (autres sauvages)	0.5
		baies et fruits sauvages	2
		ail	0.1
		oignons	0.1
		échalotes	0.1
		solanacées	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	0.2

		cucurbitacées à peau non comestible	0.2
		choux (développement de l'inflorescence)	0.5
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	0.5
		choux (développement des feuilles)	1
		choux -raves	0.2
		laitues et similaires	2
		épinards et similaires	0.5
		fines herbes	2
		haricots (non écosés)	0.5
		pois (non écosés)	0.5
		artichauts	2
		poireaux	0.5
		champignons sauvages	1
		graines de lin	0.2
		graines de pavot	0.2
		graines de sésame	0.2
		graines de tournesol	0.2
		graines de colza	0.2
		graines de coton	0.2
		houblon	30
		thé	0.5
		orge	0.2
		avoine	0.2
		autres	0*(0.05)
CYPROCONAZOLE	aucun	bananes	0.01
		poireaux	0.5
		autres	0*(0.01)
CYPRODINIL	aucun	fraises	0.5
		orge	0.1
		froment	0.2
		autres	0*(0.02)
CYROMAZINE		tomates	0.2
		laitue	1
		autres	0*(0.02)
2,4-D	aucun	agrumes	2
		autres	0*(0.05)
DALAPON	aucun	tous	0*(0.05)
DAMINOZIDE	1,1-dimethylhydrazine	noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		graines oléagineuses	0*(0.05)
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.02)
DAZOMET		pommes de terre	0.2
		autres	0*(0.05)
DDT	p.p'.DDT,p.p'.DDE, p.p'. TDE, o.p'.DDT	thé	0.2
		autres	0*(0.05)
DELTAMETHRINE	aucun	fruits à pépins	0.1
		fruits à noyau	0.1
		raisins	0.1
		mûres	0.5
		framboises	0.5

		groseilles	0.2
		groseilles à maquereau	0.2
		olives	0*(0.1)
		ail	0.1
		oignons	0.1
		échalotes	0.1
		oignons de printemps	0.1
		solanacées	0.2
		cucurbitacées à peau comestible	0.1
		choux (développement de l'inflorescence)	0.1
		choux de Bruxelles	0.1
		choux pommés	0.1
		choux (développement des feuilles)	0.5
		laitues et similaires	0.5
		épinards et similaires	0.5
		fines herbes	0.5
		haricots (non écosés)	0.2
		pois (non écosés)	0.1
		artichauts	0.1
		poireaux	0.2
		légumineuses séchées	1
		graines de colza	0.1
		pommes de terre de conservation	0.5
		thé	5
		houblon	5
		céréales	1
		autres	0*(0.05)
DEMETON-S-METHYL	déméton-s-méthyl-sulfoxyde (oxydéméton-méthyl) et -sulfone	fruits	0.4
		légumes sauf carottes	0.4
		céréales	0.2
		autres	0*(0.05)
DEMETON-S-METHYL-SULFONE		fruits	0.4
		légumes sauf carottes	0.4
		céréales	0.2
		autres	0*(0.05)
DESMEDIPHAME		laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
DESMETRYNE	aucun	rutabagas	0.1
		brassicacées	0.1
		autres	0*(0.05)
DI-ALLATE	tri-allate	tous	0*(0.1)
DIAZINON	aucun	agrumes	0.5
		noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		fruits à pépins	0.5
		fruits à noyau	0.5
		raisins	0.5
		fraises	0.5
		fruits de ronces (autres que sauvages)	0.5
		myrtilles	0.2
		groseilles	0.2
		groseilles à maquereau	0.2

		bananes	0.5
		kiwis	0.5
		olives	0.5
		betteraves (rouges)	0.5
		carottes	0.5
		céleris-raves	0.5
		raifort	0.5
		panais	0.5
		radis	0.5
		rutabagas	0.5
		navets	0.5
		légumes-bulbes	0.5
		légumes-fruits	0.5
		brassicacées	0.5
		légumes feuillus et fines herbes	0.5
		légumineuses potagères	0.5
		asperges	0.5
		céleris	0.5
		artichauts	0.5
		poireaux	0.5
		champignons de couche	0.5
		graines oléagineuses	0*(0.05)
		thé	0*(0.05)
		sarrasin	0*(0.02)
		millet	0*(0.02)
		autres céréales	0.05
		autres	0*(0.02)
DIBROMURE D'ETHYLENE (1,2-dibromoéthane)	aucun	thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.01)
DICAMBA	5-hydroxydicamba	tous	0*(0.05)
DICHOLOBENIL	2,6 dichlorobenzamide; chlorthiamide	fruits	0.1
		autres	0*(0.02)
DICHOFLUANIDE	aucun	raisins	10
		fraises	10
		autres baies	10
		autres fruits	5
		laitue	10
		autres légumes	5
		autres	0*(0.05)
DICHLORMID	aucun	tous	0*(0.01)
3,4-DICHLOROANILINE	diuron; néburon; linuron	asperges	0.1
		autres légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
DICHLOROPROPENE	isomères CIS et TRANS	tous	0*(0.05)
DICHLORPROP	p-dichlorprop	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
DICHLORVOS	aucun	fruits	0.1
		légumes	0.1
		légumineuses séchées	2

		fèves de cacao	5
		fèves de café	2
		thé	0*(0.1)
		céréales	2
		farine blanche	0.5
		autres	0*(0.02)
DICLORAN	aucun	fraises	0.3
		autres fruits	0.1
		légumes-fruits	0.3
		laitues et similaires	3
		witloof	1
		autres légumes	0.1
		pommes de terre	0.1
		autres	0*(0.01)
DICOFOL (somme des isomères P,P' et O,P')	aucun	agrumes	2
		noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		fruits à pépins	1
		fruits à noyau	2
		raisins	1
		fraises	2
		groseilles	2
		bananes	2
		figues	2
		ail	0.5
		tomates	0.5
		poivrons	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	0.5
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		haricots	0.5
		pois	0.5
		artichauts	0.5
		champignons de couche	0.5
		graines de coton	0.1
		autres graines oléagineuses	0*(0.05)
		thé	20
		houblon	50
		autres	0*(0.02)
DIELDRINE	aldrine	thé	0.02
		céréales	0.01
		autres	0*(0.01)
DIETOFENCARB	aucun	pommes	0.5
		poires	1
		raisins	0.5
		fraises	0.5
		tomates	0.5
		autres	0*(0.05)
DIFENOCONAZOLE	aucun	fruits à pépins	0.2
		graines de colza	0.05
		autres	0*(0.02)
DIFENZOQUAT	aucun	tous	0*(0.1)
DIFLUBENZURON	aucun	fruits à pépins	1
		brassicacées	1

		champignons	1
		autres	0*(0.05)
DIFLUFENICAN	aucun	tous	0*(0.05)
DIMEFURON	aucun	graines de colza	0.1
		autres	0*(0.05)
DIMETHENAMIDE	aucun	tous	0*(0.01)
DIMETHIPIN	aucun	tous	0*(0.02)
DIMETHOATE	aucun	fruits	1
		légumes	1
		thé	0.2
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
DIMETHOMORPHE	aucun	raisins	2
		autres	0*(0.02)
DINICONAZOLE	aucun	tous	0*(0.05)
DINOCAP	aucun	pommes	0.1
		baies et petits fruits	0.5
		légumes-fruits	0.1
		autres	0*(0.05)
DINOSEBE	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
DIOXATHION	isomères CIS et TRANS	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
DIPHENYLAMINE	aucun	fruits à pépins	3
		autres	0*(0.05)
DIQUAT	aucun	légumes	0.1
		riz	0.2
		sorgho	2
		autres céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
DISULFOTON	analogue oxygéné du disulfoton, sulfoxydes et sulfones du disulfoton et de son analogue oxygéné	graines de coton	0.05
		thé	0*(0.05)
		orge	0.2
		sorgho	0.2
		froment	0.1
		autres	0*(0.02)
DITHIANON	aucun	fruits	1
		autres	0*(0.05)
DITHIOCARBAMATES sauf thirame (somme exprimée en CS2)	aucun	agrumes	5
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	3
		abricots	2



		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	1
		raisins	2
		fraises	2
		groseilles	5
		groseilles à maquereau	5
		carottes	0.2
		céleri-raves	0.2
		radis	0.2
		salsifis	0.2
		ail	0.5
		oignons	0.5
		échalotes	0.5
		tomates	3
		autres solanacées	2
		concombres	0.5
		cornichons	2
		courgettes	2
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés et similaires	1
		choux (développement des feuilles)	0.5
		choux raves	0*(0.1)
		laitues et similaires	5
		cresson d'eau	0.3
		witloof	0.2
		fines herbes	5
		haricots (non écosés)	1
		haricots (écosés)	0.1
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.1
		céleris	0.5
		poireaux	3
		graines de colza	0.5
		autres graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		houblon	25
		orge	2
		avoine	2
		seigle	1
		froment	1
		autres	0*(0.05)
DIURON		asperges	0.1
		autres légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
DNOC	aucun	tous	0*(0.05)
DODINE	aucun	fruits à pépins	1
		fruits à noyau	1
		autres	0*(0.2)
ENDOSULFAN			
(somme de l'alpha et bêta endosulfan)	sulfate d'endosulfan	agrumes	1
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	1

		fruits à noyau	1
		raisins	1
		fraises	1
		mûres	1
		framboises	1
		groseilles	1
		groseilles à maquereau	1
		kiwis	1
		olives	1
		betteraves (rouges)	0.2
		carottes	0.2
		céleris-rave	0.2
		radis	0.2
		rutabagas	0.2
		navets	0.2
		oignons	1
		solanacées	1
		cucurbitacées à peau comestible	1
		cucurbitacées à peau non comestible	1
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés et similaires	1
		choux (développement des feuilles)	1
		laitues et similaires	1
		épinards et similaires	1
		légumineuses potagères	1
		cardons	1
		céleris	1
		artichauts	1
		poireaux	1
		champignons de couche	1
		graines de coton	0.3
		autres graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	30
		orge	0.1
		avoine	0.1
		maïs	0.2
		seigle	0.1
		froment	0.1
		triticale	0.1
		autres	0*(0.05)
ENDRINE	aucun	houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.01)
EPOXICONAZOLE	aucun	tous	0*(0.05)
EPTC	aucun	tous	0*(0.02)
ETHEPHON	aucun	noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	3
		cerises	3
		groseilles	5
		oignons	0.5
		tomates	3
		poivrons	3
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		orge	0.5
		maïs	0.2
		seigle	0.5

		froment	0.2
		triticale	0.2
		autres	0*(0.05)
ETHIOPHENCARBE	éthiophencarbe-sulfoxyde et -sulfone	fruits à pépins	2
		cerises	5
		prunes	2
		groseilles	5
		brassicacées	0.5
		autres légumes	3
		pommes de terre	0.2
		autres	0*(0.05)
ETHION	aucun	agrumes	2
		fruits à pépins	0.5
		fruits à noyau	0.5
		raisins	0.5
		autres fruits	0.1
		légumes	0.1
		thé	2
		autres	0*(0.05)
ETHOFUMESATE	aucun	tous	0*(0.05)
ETHOPROPHOS	aucun	tous	0*(0.02)
ETHYLENETHIOUREE (E.T.U)	aucun	denrées traitées thermiquement	0.1
		autres	0*(0.02)
ETHYRIMOL	aucun	céréales	0.2
		autres	0*(0.05)
ETRIMFOS	6-éthoxy-2 éthyl-4-hydroxy-pyrimidine etrimphos=O	fruits à pépins	0.5
		raisins	0,5
		autres fruits	0.2
		légumes-bulbes	0.1
		autres légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
FENAMIPOHOS		raisins	0,1
FENARIMOL	aucun	fruits à pépins	0.3
		raisins	0.3
		fraises	0.3
		framboises	3
		groseilles	1
		groseilles à maquereau	1
		bananes	0.3
		concombres	0.1
		thé	0*(0.05)
		houblon	5
		autres	0*(0.02)
FENAZAQUIN	aucun	pommes	0.1
		poires	0.1
		autres	0*(0.01)
FENBUCONAZOLE	aucun	tous	0*(0.02)
FENBUTATIN-OXYDE	aucun	agrumes	0.2
		fruits à pépins	2
		fruits à noyau	1

		raisins	2
		fraises	0.2
		bananes	0.2
		solanacées	0.5
		cornichons	1
		autres cucurbitacées à peau comestible	0.5
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		haricots	0.5
		thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
FENCHLORAZOLE-ETHYL	aucun	tous	0*(0.02)
FENCHLORPHOS	fenchlorphos oxon	houblon	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.01)
FENITROTHION	aucun	agrumes	2
		autres fruits	0.5
		légumes	0.5
		fèves de cacao	0.1
		thé	0.5
		céréales	0.5
		autres	0*(0.02)
FENOXAPROP	aucun	tous	0*(0.05)
FENOXYCARBE	aucun	fruits à pépins	0.5
		autres	0*(0.05)
FENPICLONIL	aucun	tous	0*(0.02)
FENPROPATHRINE	aucun	fruits	0.5
		légumes	1
		autres	0*(0.05)
FENPROPIDINE	aucun	orge	0.2
		autres	0*(0.05)
FENPROPIMORPHE	aucun	poireaux	0.5
		céréales	0.2
		autres	0*(0.05)
FENPYROXIMATE	aucun	fruits à pépins	0.2
		raisins	0.5
FENPYROXIMATE	aucun	autres	0*(0.01)
FENTHION	fenthion oxyde, sulfoxyde et sulfone	tous	0*(0.05)
FENTIN (exprimé en cation de triphényl étain)	aucun	pommes de terre	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0.5
		autres	0*(0.05)
FENVALERATE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	fruits à pépins	1 (x)
		raisins	1 (x)
		tomates	1 (x)
		poivrons	0.2 (x)
		concombres	0.2 (x)
		melons	0.2 (x)

		courges	0.5 (x)
		pastèques	0.5 (x)
		choux (développement de l'inflorescence)	1 (x)
		choux de Chine	1 (x)
		graines oléagineuses	0.1 (x)
		thé	10 (x)
		houblon	5 (x)
		orge	0.2
		avoine	0.2
		autres	0*(0.05)
FIPRONIL	fipronil sulfone	tous	0*(0.02)
FLUAZIFOP-BUTYL (somme des isomères)	aucun	baies et petits fruits	0.1
		légumes-racines et légumes-tubercules	0.2
		légumes-bulbes	0.2
		légumes-fruits	0.2
		choux-fleurs	2
		choux de Bruxelles	5
		choux pommés	2
		choux frisés	3
		choux chinois	0.5
		autres choux	1
		légumes feuillus et fines herbes	0.5
		légumineuses potagères	1
		légumes-tiges	0.2
		graines de colza	0.5
		pommes de terre	0.5
		autres	0*(0.01)
FLUAZINAME	aucun	tous	0*(0.01)
FLUCYCLOXURON	aucun	pommes	0.2
		poires	0.2
		autres	0*(0.05)
FLUCYTHRINATE	aucun	fruits à pépins	0.5
		thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
FLUDIOXONYL	aucun	fraises	0.5
		autres	0*(0.02)
FLUFENACET	métabolites contenant la fraction N-fluorophenyl-N-isopropyl	pommes de terre	0.1
		autres	0*(0.05)
FLUFENOXURON	aucun	fruits à pépins	0.5
		autres	0*(0.01)
FLUMEQUINE	aucun	fruits à pépins	1
		autres	0*(0.05)
FLUOROGLYCOFENE- ETHYL	aucun	tous	0*(0.01)
FLUPOXAM	aucun	tous	0*(0.01)
FLUPYRSULFURON- METHYL	aucun	tous	0*(0.02)
FLUQUINCONAZOLE	aucun	pommes	0.2
		autres	0*(0.05)

FLUROCHLORIDONE	aucun	tous	0*(0.05)
FLUROXYPYR	aucun	tous	0*(0.05)
FLUSILAZOLE	aucun	pommes	0.2
		poires	0.05
		bananes	0.1
		céréales	0.1
		autres	0*(0.01)
FLUTOLANIL	aucun	pommes de terre	0.05
		autres	0*(0.02)
FLUTRIAFOL	aucun	salsifis	0.05
		graines de colza	0*(0.05)
		céréales	0.1
		autres	0*(0.01)
FLUVALINATE	aucun	fruits à pépins	0.2
		autres	0*(0.05)
FOLPET		fruits à pépins	3
		fruits à noyau	2
		mûres	10
		groseilles	10
		autres baies et petits fruits	3
		tomates	3
		laitues	2
		scaroles	2
		endives	2
		légumineuses potagères	2
		poireaux	2
		autres	0*(0.1)
FONOFOS	aucun	carottes	0.3
		radis	0.3
		oignons	0.3
		brassicacées	0.1
		poireaux	0.3
		autres	0*(0.05)
FORMETANATE	métabolites contenant la fraction 3-aminophénol	poireaux	1
		autres	0*(0.05)
FORMOTHION	aucun	agrumes	0.2
		autres fruits	0.1
		légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
FOSETHYL (exprimé en acide phosphoreux)	acide phosphoreux	agrumes	30
		fraises	50
		raisins	5
		witloof	20
		houblon	1000
		autres	0*(2)
FUBERIDAZOLE	aucun	tous	0*(0.05)
FURATHIOCARBE	aucun	choux (développement de l'inflorescence)	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	5
		autres	0*(0.05)

GLUFOSINATE	acide 3-méthyl-phospho-nicopropio-nique	pommes de terre	2
		autres	0*(0.05)
GLYPHOSATE	aucun	olives (pour extraction d'huile)	2
		champignons sauvages	50
		pois secs	3
		haricots secs	2
		graines de lin	10
		graines de colza	10
		fèves de soja	20
		graines de moutarde	10
		froment	5
		seigle	5
		triticale	5
		orge	20
		avoine	20
		sorgho	20
		son	20
		autres	0*(0.1)
GUAZATINE	aucun	tous	0*(0.1)
HALOXYFOP	esters de l'haloxyfop	pois	0.1
		autres	0*(0.02)
HALOXYFOP-ETHOXY-ETHYL		pois	0.1
		autres	0*(0.02)
HALOXYFOP-R-METHYL		pois	0.1
		autres	0*(0.02)
HCH-HEXACHLORO-CYCLOHEXANE (somme des isomères alpha et bêta)	aucun	thé	0.2
		céréales	0.02
		autres	0*(0.01)
HEPTACHLORE	heptachlorepoxyde	épices et herbes séchées	0.1
		thé	0*(0.02)
		plantes pour infusion	0.1
		autres	0*(0.01)
HEPTENOPHOS	aucun	fruits	0.1
		légumes	0.1
		autres	0*(0.02)
HEXACHLOROBENZENE	aucun	thé	0*(0.01)
		céréales	0*(0.01)
HEXACONAZOLE	aucun	fruits à pépins	0.05
		autres	0*(0.01)
HEXYTHIAZOX	aucun	fruits à pépins	0.05
		fraises	0.05
		raisins	0,5
		cucurbitacées à peau comestible	0.05
		cucurbitacées à peau non comestible	0.05
		autres	0*(0.01)
HYDRAZIDE MALEIQUE	aucun	ail	10
		oignons	10

		échalotes	10
		pommes de terre de conservation	50
		autres	0*(1)
HYDROGENE PHOSPHORE	aucun	céréales	0.1
		autres	0*(0.01)
IMAZALIL	aucun	agrumes	5
		fruits à pépins	5
		bananes	2
		tomates	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	0.2
		melons	2
		pommes de terre de conservation	5
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.02)
IMAZAMETHABENZ	aucun	tous	0*(0.05)
IMAZAQUINE	aucun	tous	0*(0.05)
IMAZETHAPYR	aucun	tous	0*(0.05)
IMIDACLOPRID	métabolites contenant la fraction 6-chloropicolyl	pommes	0.2
		autres	0*(0.05)
IOXYNIL	aucun	tous	0*(0.05)
IPRODIONE	aucun	citrons	5
		mandarines (y compris les clémentines et hybrides similaires)	2
		noisettes	0.2
		fruits à pépins	10
		fruits à noyau	5
		raisins	10
		fraises	10
		fruit de ronces (autres que sauvages)	5
		myrtilles (fruits de l'espèce <i>Vaccinium myrtillus</i> )	10
		groseilles	10
		groseilles à maquereau	10
		bananes	3
		kiwis	5
		betteraves (rouges)	0.5
		carottes	0.3
		raifort	0.1
		panais	0.1
		radis	0.3
		ail	5
		oignons	5
		échalotes	5
		oignons de printemps	3
		solanacées	5
		cucurbitacées à peau comestible	2
		melons	0.3
		choux (développement de l'inflorescence)	0.05
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	5
		choux de Chine	5
		choux-raves	0.1



		laitues et similaires	10
		witloof	2
		fines herbes	10
		haricots (non écosés)	5
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.2
		rhubarbe	0.2
		légumineuses séchées	0.2
		graines de lin	0.1
		graines de colza	0.5
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		froment	0.5
		orge	1
		riz	3
		autres	0*(0.02)
ISOPHENPHOS	isophenphos=O	tous	0*(0.05)
ISOPROTURON	4-isopropyl-aniline	tous	0*(0.05)
ISOTHIOCYANATE DE METHYLE	dazomet métam-sodium	pommes de terre	0.2
		autres	0*(0.05)
ISOXABEN	aucun	céréales	0.1
		autres	0*(0.02)
ISOXAFLUTOLE		maïs	0*(0.05)
KRESOXIM-METHYL	aucun	pommes	0.05
		poires	0.05
		raisins	1
		autres	0*(0.05)
LAMBDA-CYHALOTHRINE	aucun	noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		fruits à pépins	0.1
		abricots	0.2
		cerises	0.1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.2
		prunes	0.1
		raisins	0.2
		fraises	0.05
		groseilles	0.1
		groseilles à maquereau	0.1
		oignons de printemps	1
		solanacées	1
		cucurbitacées à peau comestible	0.1
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux de Bruxelles	0.05
		choux pommés	0.2
		choux (développement des feuilles)	1
		choux-raves	1
		laitues et similaires	1
		épinards et similaires	1
		witloof	1
		fines herbes	1
		haricots (non écosés)	0.2
		pois (non écosés)	0.2

		cardons	1
		céleris	1
		poireaux	0.1
		thé	1
		houblon	10
		orge	0.05
		autres	0*(0.02)
LENACILE	aucun	tous	0*(0.1)
LINDANE (gamma-HCH)	aucun	fruits à noyau	0.5
		raisins	0.5
		autres fruits	1
		carottes	0.1
		tomates	0.5
		légumes feuillus et fines herbes	2
		autres légumes	1
		fèves de cacao	1
		thé	0.2
		céréales	0.1
		farine	0.05
		autres	0*(0.01)
LINURON		asperges	0.1
		autres légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
MALATHION	malaoxon	agrumes	2
		autres fruits	0.5
		légumes-racines et légumes-tubercules	0.5
		autres légumes	3
		légumineuses séchées	8
		thé	0.5
		céréales	8
		farine blanche	2
		autres	0*(0.02)
MANCOZEBE		agrumes	5
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	3
		abricots	2
		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	1
		raisins	2
		fraises	2
		groseilles	5
		groseilles à maquereau	5
		carottes	0.2
		céleri-raves	0.2
		radis	0.2
		salsifis	0.2
		ail	0.5
		oignons	0.5
		échalotes	0.5
		tomates	3
		autres solanacées	2
		concombres	0.5
		cornichons	2

	courgettes	2
	cucurbitacées à peau non comestible	0.5
	choux (développement de l'inflorescence)	1
	choux pommés et similaires	1
	choux (développement des feuilles)	0.5
	choux raves	0*(0.1)
	laitues et similaires	5
	cresson d'eau	0.3
	witloof	0.2
	fines herbes	5
	haricots (non écosés)	1
	haricots (écosés)	0.1
	pois (non écosés)	1
	pois (écosés)	0.1
	céleris	0.5
	poireaux	3
	graines de colza	0.5
	autres graines oléagineuses	0*(0.1)
	thé	0*(0.1)
	houblon	25
	orge	2
	avoine	2
	seigle	1
	froment	1
	autres	0*(0.05)
MANEBE	agrumes	5
	noix (écalées ou non)	0*(0.1)
	fruits à pépins	3
	abricots	2
	cerises	1
	pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
	prunes	1
	raisins	2
	fraises	2
	groseilles	5
	groseilles à maquereau	5
	carottes	0.2
	céleri-raves	0.2
	radis	0.2
	salsifis	0.2
	ail	0.5
	oignons	0.5
	échalotes	0.5
	tomates	3
	autres solanacées	2
	concombres	0.5
	cornichons	2
	courgettes	2
	cucurbitacées à peau non comestible	0.5
	choux (développement de l'inflorescence)	1
	choux pommés et similaires	1
	choux (développement des feuilles)	0.5
	choux raves	0*(0.1)
	laitues et similaires	5
	cresson d'eau	0.3
	witloof	0.2
	fines herbes	5

		haricots (non écosés)	1
		haricots (écosés)	0.1
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.1
		céleris	0.5
		poireaux	3
		graines de colza	0.5
		autres graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		houblon	25
		orge	2
		avoine	2
		seigle	1
		froment	1
		autres	0*(0.05)
MCPA	aucun	tous	0*(0.1)
MCPB	aucun	tous	0*(0.1)
MECARBAM	aucun	agrumes	2
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
MECOPROP (somme des isomères)	aucun	orge	0.5
		autres	0*(0.1)
MEFENPYR-ETHYL	acide 1-(2,4-dichlorophenyl)-5-méthyl-2-pyrazole-3-carboxylique exclusivement	tous	0*(0.01)
MEPIQUAT	aucun	graines de colza	0.1
		céréales	0.5
		autres	0*(0.05)
MEPRONIL	aucun	tous	0*(0.05)
METALAXYL	aucun	agrumes	5
		fruits à pépins	1
		raisins de table	2
		raisins de cuve	1
		fraises	0.5
		carottes	0.1
		panais	0.1
		choux pommés	1
		laitue	0.1
		witloof	2
		thé	0*(0.1)
		houblon	10
		autres	0*(0.05)
METALDEHYDE	acétaldéhyde	tous	0*(0.05)
METAMITRONE	desamino-métamitrone	tous	0*(0.05)
METAM-SODIUM		pommes de terre	0.2
		autres	0*(0.05)
METAZACHLORE	aucun	navets	0.1
		brassicacées	0.1
		graines de colza	0.1
		autres	0*(0.05)

METCONAZOLE	aucun	tous	0*(0.02)
METHA-BENZTHIAZURON	méthylaminobenzthiazole	tous	0*(0.05)
METHAMIDOPHOS	aucun	agrumes	0.2
		fruits à pépins	0.05
		abricots	0.1
		pêches	0.05
		prunes	0.3
		tomates	0.5
		aubergines	0.2
		concombres	1
		choux (développement de l'inflorescence)	0.5
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	0.5
		laitue	0.2
		légumineuses potagères non écosées	0.5
		artichauts	0.1
		graines de coton	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	2
		autres	0*(0.01)
METHIDATHION	aucun	agrumes	2
		noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		fruits à pépins	0.3
		fruits à noyau	0.2
		raisins	0.5
		olives	1
		graines de colza	0*(0.05)
		thé	0*(0.1)
		houblon	3
		autres	0*(0.02)
METHIOCARBE	méthiocarbe sulfone; méthiocarbe sulfoxyde	concombres	0.3
		cornichons	0.2
		brassicacées	0.1
		légumes feuillus et fines herbes	1
		poireaux	0.1
		autres	0*(0.05)
METHOMYL	thiodicarbe	pommes	1
		raisins	3
		radis	0.5
		solanacées	1
		concombres	1
		courgettes	1
		cucurbitacées à peau non comestible	0.2
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés	1
		choux de Bruxelles	1
		choux (développement des feuilles)	1
		laitues et similaires	1
		épinards et similaires	2
		fines herbes	1
		haricots (non écosés)	1
		pois (non écosés)	1
		fenouil	1

		artichauts	1
		fèves de soja	0.2
		graines de coton	0.5
		thé	0*(0.1)
		houblon	10
		autres	0*(0.05)
METHOXYCHLORE	aucun	fruits	10
		légumes	10
		céréales	2
		autres	0*(0.05)
METIRAME		agrumes	5
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	3
		abricots	2
		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	1
		raisins	2
		fraises	2
		groseilles	5
		groseilles à maquereau	5
		carottes	0.2
		céleri-raves	0.2
		radis	0.2
		salsifis	0.2
		ail	0.5
		oignons	0.5
		échalotes	0.5
		tomates	3
		autres solanacées	2
		concombres	0.5
		cornichons	2
		courgettes	2
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés et similaires	1
		choux (développement des feuilles)	0.5
		choux raves	0*(0.1)
		laitues et similaires	5
		cresson d'eau	0.3
		witloof	0.2
		fines herbes	5
		haricots (non écosés)	1
		haricots (écosés)	0.1
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.1
		céleris	0.5
		poireaux	3
		graines de colza	0.5
		autres graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		houblon	25
		orge	2
		avoine	2
		seigle	1
		froment	1

		autres	0*(0.05)
METOBROMURON	4-bromoaniline	tous	0*(0.05)
METOLACHLORE	aucun	tous	0*(0.05)
METOSULAME	aucun	tous	0*(0.01)
METOXURON	chloro-4-méthoxyaniline	tous	0*(0.05)
METRIBUZINE	aucun	tous	0*(0.1)
METSULFURON METHYL	aucun	tous	0*(0.05)
MEVINPHOS	isomères CIS et TRANS	agrumes	0.2
		fruits à pépins	0.2
		abricots	0.2
		autres fruits à noyau	0.5
		autres fruits	0.1
		légumes feuillus et fines herbes	0.5
		autres légumes	0.1
		pommes de terre	0.1
		houblon	0.5
		autres	0*(0.05)
MONALIDE	aucun	tous	0*(0.05)
MONOCROTOPHOS	aucun	thé	0*(0.1)
MONOLINURON		fruits à pépins	0.5
		brassicacées	0.5
		autres légumes	0.2
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
MONURON		fruits à pépins	0.5
		brassicacées	0.5
		autres légumes	0.2
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
MYCLOBUTANIL	aucun	fruits à pépins	0.2
		fraises	0.5
		raisins	0.5
		tomates	0.5
		autres	0*(0.05)
NAPROPAMIDE	aucun	graines de colza	0.1
		autres	0*(0.05)
NEBURON		asperges	0.1
		autres légumes	0.2
		autres	0*(0.05)
NICOSULFURON	aucun	tous	0*(0.01)
NITROTHAL-ISOPROPYL	acide 5-nitroisophtalique, nitrothalisopropylester et acide 5-nitroisophtalique	fruits à pépins	0.5
		fraises	0.1
		autres	0*(0.05)
NUARIMOL	aucun	fruits à pépins	0.1
		bananes	0.05
		autres	0*(0.01)

OFURACE	aucun	tous	0*(0.05)
OMETHOATE	aucun	cerises	0.4
		raisins	0,1
		autres baies et petits fruits	0.1
		autres fruits	0.2
		légumes-racines et légumes-tubercules	0.1
		oignons	0.1
		épinards	0.4
		witloof	0.4
		artichauts	0.4
		poireaux	0.1
		autres légumes	0.2
		thé	0.1
		autres	0*(0.02)
OXADIXYL	aucun	tous	0*(0.05)
OXAMYL	aucun	bananes	0.05
		légumes-fruits	0.5
		laitues et similaires	0.5
		haricots	0.2
		autres	0*(0.02)
OXYCARBOXINE		laitues	0.5
		scaroles	0.5
		autres légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
OXYDEMETHON-METHYL		fruits	0.4
		légumes sauf carottes	0.4
		céréales	0.2
		autres	0*(0.05)
PARAQUAT	aucun	thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
PARATHION	paraoxon	fruits	0.5
		légumes	0.5
		autres	0*(0.05)
PARATHION-METHYL	paraoxon-méthyl	fruits	0.2
		légumes	0.2
		thé	0.2
		autres	0*(0.05)
PENCONAZOLE	aucun	fruits à pépins	0.2
		raisins	0,5
		groseilles	0.1
		groseilles à maquereau	0.1
		autres	0*(0.05)
PENDIMETHALINE	aucun	tous	0*(0.05)
PERMETHRINE (somme des isomères)	aucun	agrumes	0.5
		amandes	0.1
		fruits à pépins	1
		fruits à noyau	1
		raisins	1
		fraises	1
		kiwis	1



		céleris-raves	0.1
		radis	0.1
		solanacées	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	0.1
		cucurbitacées à peau non comestible	0.1
		maïs doux	0.1
		choux-fleurs	0.1
		choux pommés	1
		choux (développement des feuilles)	1
		laitues et similaires	2
		épinards et similaires	1
		fines herbes	2
		haricots (non écosés)	0.5
		pois (non écosés)	0.1
		céleris	2
		poireaux	0.5
		rhubarbe	2
		arachides	0.1
		graines de colza	0.1
		graines de moutarde	0.1
		graines de coton	0.2
		thé	2
		houblon	0*(0.1)
		maïs	0.2
		autres céréales	2
		autres	0*(0.05)
PHENMEDIPHAME	aucun	tous	0*(0.1)
PHORATE	analogue oxygéné du phorate, sulfoxydes et sulfones du phorate et de son analogue oxygéné	arachides	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
PHOSALONE	aucun	fruits à pépins	2
		pêches	2
		olives	0.1
		autres fruits	1
		légumes-racines et légumes-tubercules	0.1
		autres légumes	1
		houblon	2
		autres	0*(0.05)
PHOSMET	P=0 analogue	agrumes	5
		fruits à pépins	1
		kiwis	10
		thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
PHOSPHAMIDON	cis et trans-phospha-midon et N-déséthylphosphamidon	fruits	0.15
		légumes	0.15
		autres	0*(0.05)
PHOXIME	aucun	thé	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
PIPERONYL-BUTOXIDE	aucun	noix	8
		autres fruits	3

		légumes	3
		graines oléagineuses	8
		céréales	10
		autres	0*(0.05)
PIRIMICARBE	desméthyl-formamido pirimicarbe et desméthyl pirimicarbe	fruits à pépins	1
		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.5
		prunes	0.2
		fraises	0.5
		framboises	0.1
		groseilles	0.1
		groseilles à maquereau	0.1
		tomates	0.1
		poivrons	0.05
		concombres	0.5
		cornichons	0.5
		courgettes	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	0.05
		choux pommés et similaires	0.2
		choux (développement des feuilles)	1
		légumes feuillus et fines herbes	2
		haricots	0.05
		pois	0.05
		autres	0*(0.02)
PROCHLORAZ	2, 4, 6-trichlorophénol	agrumes	5
		avocats	2
		mangues	3
		champignons	1
		graines de colza	0.5
		céréales	0.2
		autres	0*(0.01)
PROCYMIDONE	aucun	noix (écalées ou non)	0*(0.05)
		poires	1
		fruits à noyau autres que cerises	2
		raisins	5
		fraises	5
		framboises	10
		kiwis	5
		ail	0.2
		oignons	0.2
		échalotes	0.2
		solanacées	2
		cucurbitacées à peau comestible	1
		cucurbitacées à peau non comestible	1
		laitues et similaires	5
		witloof	2
		haricots (non écosés)	2
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.3
		pois secs	0.2
		graines de tournesol (avec coque)	1
		graines de colza	1
		fèves de soja	1
		autres graines oléagineuses	0*(0.05)

		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.02)
PROFENOFOS	aucun	thé	0*(0.1)
		poireaux	0.1
		autres	0*(0.05)
PROPACHLORE	aucun	raifort	0.2
		radis	0.2
		légumes-bulbes	0.2
		brassicacées	0.2
		poireaux	0.2
		autres	0*(0.05)
PROPAMOCARBE	aucun	tomates	0.5
		poivrons	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	1
		cucurbitacées à peau non comestible	0.1
		choux-fleurs	0.2
		choux de Bruxelles	1
		laitues et similaires	5
		witloof	1
		autres	0*(0.1)
PROPAQUIZAFOP	aucun	tous	0*(0.05)
PROPARGITE	aucun	thé	5
PROPАЗINE	aucun	légumes	0.1
		autres	0*(0.05)
PROPICONAZOLE	aucun	abricots	0.2
		pêches (y compris les nectarines et les hybrides similaires)	0.2
		raisins	0.5
		bananes	0.1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		autres	0*(0.05)
PROPINEBE		agrumes	5
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	3
		abricots	2
		cerises	1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	1
		raisins	2
		fraises	2
		groseilles	5
		groseilles à maquereau	5
		carottes	0.2
		céleri-raves	0.2
		radis	0.2
		salsifis	0.2
		ail	0.5
		oignons	0.5
		échalotes	0.5
		tomates	3
		autres solanacées	2

		concombres	0.5
		cornichons	2
		courgettes	2
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés et similaires	1
		choux (développement des feuilles)	0.5
		choux raves	0*(0.1)
		laitues et similaires	5
		cresson d'eau	0.3
		witloof	0.2
		fines herbes	5
		haricots (non écosés)	1
		haricots (écosés)	0.1
		pois (non écosés)	1
		pois (écosés)	0.1
		céleris	0.5
		poireaux	3
		graines de colza	0.5
		autres graines oléagineuses	0*(0.1)
		thé	0*(0.1)
		houblon	25
		orge	2
		avoine	2
		seigle	1
		froment	1
		autres	0*(0.05)
PROPOXUR	aucun	agrumes	3
		fruits à pépins	3
		fruits à noyau	3
		raisins	3
		fraises	3
		mûres	3
		framboises	3
		groseilles	0.2
		groseilles à maquereau	0.2
		olives	3
		betteraves (rouges)	3
		céleris-raves	3
		solanacées	3
		cucurbitacées à peau comestible	3
		cucurbitacées à peau non comestible	3
		brassicacées	3
		mâche	3
		laitue	3
		scarole	3
		épinards et similaires	3
		fines herbes	3
		haricots (non écosés)	3
		pois (non écosés)	3
		cardons	3
		céleris	3
		fenouil	3
		artichauts	3
		poireaux	1
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)

		autres	0*(0.05)
PROPYLENETHIOUREE	aucun	dentrées traitées thermiquement	0.1
		autres	0*(0.02)
PROPYZAMIDE	aucun	laitues et similaires	0.1
		graines de lin	0.05
		thé	0*(0.05)
		autres	0*(0.02)
PROSULFOCARBE	aucun	tous	0*(0.05)
PROTHIOPHOS		raisins	1
PYRAZOPHOS	aucun	concombres	0.1
		cornichons	0.1
		autres	0*(0.02)
PYRETHRES	pyréthrine I et II, cynérine I et II et jasmoline I et II	fruits	1
		légumes	1
		céréales	3
		autres	0*(0.05)
PYRIDABEN	aucun	pommes	0.1
		fraises	0.2
		framboises	1
		tomates	1
		poivrons	0.2
		aubergines	0.2
		autres	0*(0.01)
PYRIDATE	aucun	tous	0*(0.05)
PYRIFENOX	aucun	fruits à pépins	0.2
		raisins	0,2
		autres	0*(0.05)
PYRIMETHANIL	aucun	pommes	0.5
		raisins	5
		fraises	2
		tomates	0.05
		autres	0*(0.05)
PYRIMIPHOS-METHYL	aucun	mandarines (y compris clémentines et autres hybrides)	2
		autres agrumes	1
		kiwis	2
		carottes	1
		tomates	1
		autres légumes-fruits (sauf mais doux)	0.5
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux de Bruxelles	2
		choux pommés	0.5
		choux (développement des feuilles)	0.5
		choux-raves	0.5
		laitues et similaires	1
		épinards et similaires	1
		fines herbes	1
		légumes-tiges	1
		champignons de couche	1
		céréales	5
		farine blanche	2

		autres	0*(0.05)
PYRIPROXYFEN	aucun	tomates	0.1
		autres	0*(0.01)
QUINALPHOS	aucun	thé	2 (x)
QUINMERAC	aucun	tous	0*(0.05)
QUIZALOFOP	aucun	tous	0*(0.05)
RIMSULFURON	aucun	tous	0*(0.05)
SETHOXYDIME	aucun	fraises	1
		légumes-bulbes	0.2
		légumes feuillus et fines herbes	0.5
		autres légumes	1
		pommes de terre	0.1
		autres	0*(0.05)
SIMAZINE	aucun	fruits	0.1
		légumes	0.1
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
SOUFRE	aucun	fruits	50
		légumes (excepté légumes-racines, - tubercules et -bulbes)	50
		houblon	100
		autres	0*(0.5)
SPIROXAMINE	métabolites contenant la fraction t-butylcyclohexanone	orge	0.5
		froment	0.1
		raisins	0,5
		autres	0*(0.05)
STREPTOMYCINE	aucun	tous	0*(0.125)
SULCOTRIONE	aucun	tous	0*(0.05)
SULFOTEP	aucun	tous	0*(0.01)
SULFURE DE CARBONE (à l'exception de celui provenant du dosage des dithiocarbamates)	aucun	céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
2,4,5-T	aucun	tous	0*(0.05)
TEBUCONAZOLE	aucun	raisins	2
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
TEBUFENOZIDE	aucun	fruits à pépins	0.2
		raisins	1
		autres	0*(0.01)
TEBUFENPYRAD	aucun	fruits à pépins	0.1
		raisins	2
		fraises	0.2
		tomates	0.5
		houblon	0.5
		autres	0*(0.05)

TECNAZENE	aucun	fraises	0.3
		légumes	0.3
		autres	0*(0.01)
TEFLUBENZURON	aucun	tous	0*(0.05)
TEMEPHOS	téméphos-sulfoxyde	tous	0*(0.05)
TEPP	aucun	thé	0*(0.02)
		houblon	0*(0.02)
		autres	0*(0.01)
TERBACIL	aucun	tous	0*(0.05)
TERBUFOS	terbuphos sulfoxyde et sulfone	tous	0*(0.05)
TERBUMETON		raisins	0.1
TERBUTHYLAZINE	aucun	tous	0*(0.05)
TERBUTRYNE	aucun	tous	0*(0.05)
TETRACHLORURE DE CARBONE	aucun	céréales	0.1
		autres	0*(0.01)
TETRACHLORVINPHOS	isomères CIS et TRANS	tous	0*(0.02)
TETRACONAZOLE	aucun	tous	0*(0.02)
TETRADIFON	tétrasul	fruits	2
		légumes-fruits	2
		autres	0*(0.05)
THIABENDAZOLE	aucun	agrumes	6
		noix (écalées ou non)	0*(0.1)
		fruits à pépins	5
		fraises	5
		bananes	3
		brocolis	5
		pommes de terre de conservation	5
		thé	0*(0.1)
		houblon	0*(0.1)
		froment	0.2
autres	0*(0.05)		
THIAMETURON-METHYL	aucun	tous	0*(0.02)
THIODICARB		pommes	1
		raisins	3
		radis	0.5
		solanacées	1
		concombres	1
		courgettes	1
		cucurbitacées à peau non comestible	0.2
		choux (développement de l'inflorescence)	1
		choux pommés	1
		choux de Bruxelles	1
		choux (développement des feuilles)	1
		laitues et similaires	1
		épinards et similaires	2
		fines herbes	1
		haricots (non écosés)	1
pois (non écosés)	1		

		fenouil	1
		artichauts	1
		fèves de soja	0.2
		graines de coton	0.5
		thé	0*(0.1)
		houblon	10
		autres	0*(0.05)
THIOMETON (exprimé en thiométonsulfone)	thiometonsulfoxyde et -sulfone	fruits	0.5
		légumes	0.5
		autres	0*(0.02)
THIOPHANATE-METHYL		agrumes	5
		fruits à pépins	2
		abricots	1
		pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	1
		prunes	0.5
		raisins	2
		fraises	2
		bananes	1
		tomates	0.5
		aubergines	0.5
		concombres	0.5
		courgettes	0.3
		melons	0.5
		courges	0.5
		choux de Bruxelles	0.5
		choux pommés	3
		laitues	5
		céleris	2 (x)
		rhubarbe	2
		champignons (autres que sauvages)	1
		haricots secs	2
		fèves de soja	0.2
		pommes de terre	3 (x)
		autres	0*(0.1)
THIRAME	aucun	fraises	3.8
		raisins	3.8
		autres fruits	3
		légumes	3
		autres	0*(0.05)
TOLCLOFOS-METHYL	aucun	radis	0.02
		choux chinois	0.5
		laitues	0.5
		autres	0*(0.01)
TOLYLFLUANIDE	aucun	fruits à pépins	2
		raisins	5
		fraises	3
		autres fruits	5
		légumes-fruits	5
		laitues et similaires	5
		autres	0*(0.05)
TRIADIMEFONE	triadiménol	fruits à pépins	0.5
		raisins	2
		autres baies et petits fruits	0.2



		ananas	3
		légumes-fruits	0.5
		houblon	15
		autres	0*(0.05)
TRIADIMENOL		fruits à pépins	0.5
		raisins	2
		autres baies et petits fruits	0.2
		ananas	3
		légumes-fruits	0.5
		houblon	15
		autres	0*(0.05)
TRI-ALLATE		tous	0*(0.1)
TRIAPENTHENOL	aucun	tous	0*(0.05)
TRIASULFURON	aucun	tous	0*(0.01)
TRIAZOPHOS	aucun	agrumes	0.1
		amandes	0.1
		noisettes	0.1
		pistaches	0.1
		fruits à pépins	0.1
		abricots	0.1
		pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	0.1
		fraises	0.1
		olives	0.1
		carottes	1
		panais	1
		graines de coton	0.1
		thé	0*(0.05)
		houblon	0*(0.05)
		autres	0*(0.02)
TRIAZOXIDE	aucun	tous	0*(0.05)
TRIBENURON-METHYL	aucun	tous	0*(0.01)
TRICHLORFON	aucun	fruits	0.5
		légumes	0.5
		céréales	0.1
		autres	0*(0.05)
TRIDEMORPHE	aucun	bananes	0.1
		autres	0*(0.05)
TRIFLUMIZOLE	aucun	tomates	1
		cucurbitacées à peau comestible	0.2
		autres	0*(0.02)
TRIFLURALINE	aucun	tous	0*(0.01)
TRIFORINE	aucun	amandes	0.5
		fruits à pépins	2
		abricots	0.5
		cerises	2
		pêches (y compris les nectarines et les hybrides similaires)	0.5
		prunes	1
		raisins	1
		fraises	0.5

		groseilles	2
		groseilles à maquereau	2
		solanacées	0.5
		cucurbitacées à peau comestible	0.5
		cucurbitacées à peau non comestible	0.5
		choux de Bruxelles	0.2
		choux-raves	0.2
		thé	0*(0.1)
		houblon	30
		orge	0.1
		avoine	0.1
		seigle	0.1
		froment	0.1
		triticale	0.1
		autres	0*(0.05)
TRIMETHYLSULFONIUM	aucun	orge	10
		froment	2
		autres	0*(0.05)
TRINEXAPAC-ETHYL	forme acide du trinexapac-éthyl exclusivement	colza	1
		froment	0.1
		autres	0*(0.05)
TRITICONAZOLE	aucun	tous	0*(0.01)
VAMIDOTHION	vamidothionsulfoxyde et -sulfone	fruits à pépins	0.5
		autres	0*(0.05)
VINCLOZOLINE	métabolites contenant la fraction 3-5 dichlo-ro-aniline	fruits à pépins	1
		abricots	2
		cerises	0.5
		pêches (y compris nectarines et hybrides similaires)	2
		prunes	2
		raisins	5
		fraises	5
		fruits de ronces (autres que sauvages)	5
		groseilles	10
		kiwis	10
		carottes	0.5
		légumes-bulbes	1
		solanacées	3
		cucurbitacées à peau comestible	1
		cucurbitacées à peau non comestible	1
		choux de Chine	2
		laitues et similaires	5
		witloof	2
		haricots (non écossés)	2
		pois (non écossés)	2
		haricots (écossés)	0.5
		pois (écossés)	0.3
		pois secs	0.5
		haricots secs	0.5
		graines de colza	1
		thé	0*(0.1)
		houblon	40
		autres	0*(0.05)

## ZINEBE

agrumes	5
noix (écalées ou non)	0*(0.1)
fruits à pépins	3
abricots	2
cerises	1
pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
prunes	1
raisins	2
fraises	2
groseilles	5
groseilles à maquereau	5
carottes	0.2
céleri-raves	0.2
radis	0.2
salsifis	0.2
ail	0.5
oignons	0.5
échalotes	0.5
tomates	3
autres solanacées	2
concombres	0.5
cornichons	2
courgettes	2
cucurbitacées à peau non comestible	0.5
choux (développement de l'inflorescence)	1
choux pommés et similaires	1
choux (développement des feuilles)	0.5
choux raves	0*(0.1)
laitues et similaires	5
cresson d'eau	0.3
witloof	0.2
finest herbes	5
haricots (non écosés)	1
haricots (écosés)	0.1
pois (non écosés)	1
pois (écosés)	0.1
céleris	0.5
poireaux	3
graines de colza	0.5
autres graines oléagineuses	0*(0.1)
thé	0*(0.1)
houblon	25
orge	2
avoine	2
seigle	1
froment	1
autres	0*(0.05)

## ZIRAME

agrumes	5
noix (écalées ou non)	0*(0.1)
fruits à pépins	3
abricots	2
cerises	1
pêches (y compris les nectarines et hybrides similaires)	2
prunes	1
raisins	2
fraises	2

groseilles	5
groseilles à maquereau	5
carottes	0.2
céleri-raves	0.2
radis	0.2
salsifis	0.2
ail	0.5
oignons	0.5
échalotes	0.5
tomates	3
autres solanacées	2
concombres	0.5
cornichons	2
courgettes	2
cucurbitacées à peau non comestible	0.5
choux (développement de l'inflorescence)	1
choux pommés et similaires	1
choux (développement des feuilles)	0.5
choux raves	0*(0.1)
laitues et similaires	5
cresson d'eau	0.3
witloof	0.2
fines herbes	5
haricots (non écosés)	1
haricots (écosés)	0.1
pois (non écosés)	1
pois (écosés)	0.1
céleris	0.5
poireaux	3
graines de colza	0.5
autres graines oléagineuses	0*(0.1)
thé	0*(0.1)
houblon	25
orge	2
avoine	2
seigle	1
froment	1
autres	0*(0.05)

## 2.A Tableau des teneurs maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine animale (pesticides liposolubles)

I Pesticide dans lequel s'exprime le résidu, sauf mention contraire	II. Métabolites, isomères, produits de dégradation ou de réaction et autres pesticides compris dans le résidu autorisé	III. Teneurs maximales autorisées en résidus	(mg/kg)
ALDRINE		lait et produits laitiers	0.006
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0.02
CHLORDANE	oxychlordanes et isomères cis et trans du chlordanes	lait et produits laitiers	0.002
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.05
		oeufs et produits d'oeufs	0.005
CHLORFENVINPHOS	isomères alpha et bêta	lait et produits laitiers	0.008

		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.05)
CHLORPYRIPHOS	aucun	lait et produits laitiers	0*(0.01)
		viande de boeuf	2
		viande de mouton	0.2
		viande de volaille	0*(0.05)
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.01)
		autres	0*(0.05)
CHLORPYRIPHOS-METHYL	aucun	lait et produits laitiers	0*(0.01)
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0*(0.05)
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.01)
CYFLUTHRINE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.05
		autres	0*(0.02)
CYHALOTHRINE	aucun	lait et produits laitiers	0.05
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf viandes de volaille)	0.5
		autres	0*(0.02)
CYPERMETHRINE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	lait et produits laitiers	0.02
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf viande de volaille)	0.2
		autres	0*(0.05)
DDT	p,p'-DDT, o,p'-DDT, p,p'-DDE et p,p'-TDE	lait et produits laitiers	0.04
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	1
		oeufs et produits d'oeufs	0.1
DELTAMETHRINE	aucun	tous	0*(0.05)
DIAZINON	aucun	graisses de l'espèce porcine	0.7
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 5 de l'espèce ovine	0.7
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.02)
		lait des espèces bovine, ovine et caprine et produits laitiers correspondants	0.02
		reins, foie et viandes de l'espèce porcine	0.02
		graisses des espèces bovine, ovine et caprine	0.7
DICOFOL (somme des isomères P,P' et O,P')	aucun	lait et produits laitiers	0.02
		viandes des espèces bovine, ovine et caprine	0.5
		viande de volaille	0.1
		autres (à l'exclusion du foie des espèces bovine, ovine et caprine)	0*(0.05)
DIELDRINE (HEOD)	aldrine	lait et produits laitiers	0.006
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0.02

ENDOSULFAN (somme de l'alpha et bêta endosulfan)	sulfate d'endosulfan	lait et produits laitiers	0.004
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.1
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.05)
ENDRINE		lait et produits laitiers	0.0008
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.05
		oeufs et produits d'oeufs	0.005
FENBUTATIN-OXYDE	aucun	lait et produits laitiers	0*(0.02)
		autres	0*(0.05)
FENCHLORPHOS	aucun	lait et produits laitiers	0.08
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	2
		oeufs et produits d'oeufs	0.05
FENITROTHION	aucun	lait et produits laitiers	0.002
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.05
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.02)
FENVALERATE (somme des isomères)	autres mélanges des isomères constitutifs	lait et produits laitiers	0.05
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf viande de volaille)	0.5
		autres	0*(0.05)
FLUQUINCONAZOLE	aucun	lait et produits laitiers	0.05
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf foie et reins de bovins et viande de volaille)	1
		foie de bovins	0.2
		reins de bovins	0.2
		autres	0*(0.02)
HCH ALPHA	aucun	lait et produits laitiers	0.004
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0.02
HCH BETA	aucun	lait et produits laitiers	0.003
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.1
		oeufs et produits d'oeufs	0.01
HEPTACHLORE	heptachlore-époxyde	lait et produits laitiers	0.004
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0.02
HEXACHLORO-BENZENE (HCB)	aucun	lait et produits laitiers	0.01
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.2
		oeufs et produits d'oeufs	0.02
LINDANE	aucun	lait et produits laitiers	0.008
		viande de mouton	2
		autres viandes et autres produits cités en	

		annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 oeufs et produits d'oeufs	1 0.1
METHIDATHION	aucun	tous	0*(0.02)
PERMETHRINE	somme des isomères	lait et produits laitiers viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 oeufs et produits d'oeufs	0.05 0.5 0.05
PYRIMIPHOS-METHYL	aucun	tous	0*(0.05)
TEBUFENOZIDE	aucun	lait et produits laitiers viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf foie de bovins et viande de volaille) foie de bovins autres	0*(0.01) 0.05 0.02 0*(0.01)
TETRACONAZOLE	aucun	lait et produits laitiers viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 (sauf foie et reins de bovins et viande de volaille) foie de bovins reins de bovins autres	0.05 0.5 1 0.2 0*(0.02)
TRIAZOPHOS	aucun	tous	0*(0.01)

## 2. B. Tableau des teneurs maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine animale (autres pesticides)

I Pesticide dans lequel s'exprime le résidu, sauf mention contraire	II. Métabolites, isomères, produits de dégradation ou de réaction et autres pesticides compris dans le résidu autorisé	III. Teneurs maximales autorisées en résidus	(mg/kg)
ACEPHATE	aucun	tous	0*(0.02)
ALDICARBE	aldicarbe sulfoxyde et aldicarbe sulfone	tous	0*(0.01)
AMITRAZ	métabolites contenant la fraction 2,4 diméthylaniline	lait de l'espèce bovine et produits laitiers correspondants foie et reins des espèces bovine, ovine et porcine graisses des espèces ovine et porcine graisses de l'espèce bovine peau de l'espèce porcine viande de volaille oeufs et produits d'oeufs miel	0.01 0.2 0.4 0.2 0.4 0*(0.02) 0*(0.02) 0*(0.001)
AZAMETHIPHOS	aucun	tous	0*(0.02)
AZOXYSTROBINE	aucun	lait et produits laitiers autres	0*(0.01) 0*(0.05)
BENALAXYL	aucun	tous	0*(0.05)
BENFURACARBE	aucun	tous	0*(0.05)

BENOMYL		tous	0*(0.1)
BROMOPROPYLATE	aucun	miel autres	0.1 0*(0.01)
CARBARYL	aucun	lait et produits laitiers viande de volaille autres viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 œufs et produits d'œufs	0.1 0.5 0.2 0.5
CARBENDAZIME	benomyl et thiophanate-méthyl	tous	0*(0.1)
CARBOFURAN	3-hydroxycarbofuran	tous tous	0*(0.1) 0*(0.05)
CHLOROTHALONIL	aucun	tous	0*(0.01)
CYHEXATIN	oxyde de dicyclo-hexylétain	viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 autres	0.2 0*(0.05)
CYROMAZINE	aucun	viande de mouton autres viandes abats autres	0.1 0.05 0.1 0*(0.02)
DAMINOZIDE	1,1-diméthylhydrazine	tous	0*(0.05)
DIAZINON	aucun	lait des espèces bovine, ovine et caprine et produits laitiers correspondants reins, foie et viandes de l'espèce porcine graisses des espèces bovine, ovine et caprine	0.02 0.02 0.7
3,5-DICHLOROANILINE	iprodione, procy-midone, vinclozoline et tous leurs métabolites contenant la fraction 3,5-dichlo-roaniline	tous	0*(0.05)
DICHLORVOS	aucun	viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 autres	0.05 0*(0.02)
DICOFOL	1,1-bis-(parachlorophénol)-2,2- dichloroéthanol	foie des espèces bovine, ovine et caprine	1
DIFLUBENZURON	aucun	tous	0*(0.05)
DIMETHOATE	aucun	tous	0*(0.05)
DISULFOTON	analogue oxygéné du disulfoton, sulfoxydes et sulfones du disulfoton et de son analogue oxygéné	lait et produits laitiers autres	0.02 0*(0.02)
DITHIOCARBAMATES (somme exprimés en CS2)	aucun	tous	0*(0.05)
EPOXICONAZOLE	aucun	foie de bovins reins de bovins autres	0.1 0.02 0*(0.01)
ETHEPHON	aucun	tous	0*(0.05)
ETHOFUMESATE	2-hydroxy-2,3-dihydro- 3,3-diméthyl-5-benzofuranyl méthanesulfonate 2,3-dihydro- 3,3-diméthyl-2-oxo-5-benzofuranyl		



	méthanesulfonate	tous	0*(0.05)
FENARIMOL	aucun	tous	0*(0.02)
FENPROPIDINE	aucun	lait et produits laitiers foie de bovins reins de bovins autres	0*(0.005) 0.03 0.03 0*(0.01)
FENTHION	aucun	tous	0*(0.05)
FENTIN (exprimé en cation de triphenyl étain)	aucun	tous	0*(0.05)
FLUCYTHRINATE	aucun	lait et produits laitiers viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6 oeufs et produits d'oeufs	0.1 0.5 0*(0.05)
FLUVALINATE	aucun	tous	0*(0.01)
FURATHIOCARBE	aucun	tous	0*(0.05)
GLYPHOSATE	aucun	rognons de porcs rognons de bovins, caprins et ovins autres	0.5 2 0*(0.1)
IMAZALIL	aucun	tous	0*(0.02)
IPRODIONE		tous	0*(0.05)
KRESOXIM-METHYL	acides 2-methoxyimino-2-[2-(o-tolyloxymethyl)phenyl]acétique, 2-[2(2-hydroxymethylphenoxy-methyl)phenyl]-2-methoxyimino-acétique et 2-[2(2-hydroxy-carbonylphenoxy-methyl)phenyl]-2-methoxyiminoacétique	lait et produits laitiers reins de bovins autres	0*(0.002) 0.05 0*(0.01)
MALATHION	aucun	tous	0*(0.02)
MANCOZEBE		tous	0*(0.05)
MANEBE		tous	0*(0.05)
METALAXYL	aucun	tous	0*(0.05)
METHAMIDOPHOS	aucun	tous	0*(0.01)
METHOMYL	thiodicarbe	tous	0*(0.02)
METHOXYCHLORE	aucun	lait et produits laitiers autres	0.1 0*(0.05)
METIRAME		tous	0*(0.05)
PHORATE	analogue oxygéné du phorate, sulfoxydes et sulfones du phorate et de son analogue oxygéné	lait et produits laitiers autres	0*(0.02) 0*(0.05)
PROCHLORAZ	métabolites contenant la fraction 2,4,6- trichlorophenol	lait et produits laitiers foie de bovins reins de bovins graisse	0*(0.02) 5 1 0.3

		oeuf et produits d'oeufs	0.05
		autres	0*(0.05)
PROCYMIDONE		tous	0*(0.05)
PROPETAMPHOS	aucun	tous	0*(0.05)
PROPICONAZOLE	aucun	lait et produits laitiers	0*(0.01)
		foie de ruminants	0.1
		autres	0*(0.05)
PROPINEBE		tous	0*(0.05)
PROPOXUR	aucun	tous	0*(0.05)
PROPYZAMIDE	métabolites contenant la fraction acide 3,5-dichlorobenzoïque	lait et produits laitiers	0*(0.01)
		matières grasses	0.05
		foie	0.05
		rognons	0.05
		autres	0*(0.02)
SPIROXAMINE	métabolites contenant la fraction t-butylcyclohexanone	foie de bovins	0.1
		reins de bovins	0.1
		lait et produits laitiers	0.01
		autres	0*(0.02)
TEBUCONAZOLE	a-[2-(4-chlorophenyl)-ethyl]-a-[(2-hydroxy-1,1-dimethyl)ethyl]-1H-1,2,4-triazole-1-ethanol	lait et produits laitiers	0*(0.05)
		autres	0*(0.1)
TETRACHLORVINPHOS	isomères cis et trans	viande de volaille	0.1
		autres	0*(0.02)
THIABENDAZOLE	5-hydroxythiabendazole	lait des espèces bovine, ovine et caprine et produits laitiers correspondants	0.1
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.1
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.1)
THIODICARBE		tous	0*(0.02)
THIOPHANATE-METHYL		tous	0*(0.1)
TRICHLORFON	aucun	lait et produits laitiers	0.05
		viandes et autres produits cités en annexe sous 2.2, groupes 1 à 6	0.1
		oeufs et produits d'oeufs	0*(0.05)
TRIFORINE	aucun	tous	0*(0.05)
VINCLOZOLINE		tous	0*(0.05)
ZINEBE		tous	0*(0.05)